



ACADÉMIE  
DE LYON

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Rapport de jury

# CAFFA 2021 / 2022

## Références réglementaires :

Décret n° 2015-884 du 20 juillet 2015

Arrêté du 20 juillet 2015

Circulaire n°2015-110 du 21-7-2015 au BO n°30 du 23 juillet 2015



## ACADÉMIE DE LYON

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### 1°- Les candidats au concours :

#### Nombre de candidats :

Admissibilité	Admission
48 candidats inscrits	11 candidats inscrits
36 candidats présents	7 candidats présents

Le différentiel entre le nombre d'inscrits et le nombre de présents renvoie à des renoncements. Certains sont liés à des situations personnelles, d'autres à la difficulté de rédiger dans les délais impartis le rapport d'activité (admissibilité) ou le mémoire professionnel (admission).

La situation sanitaire a aussi rendu complexe l'organisation des épreuves professionnelles avec des reports ou des annulations.

Le faible nombre d'inscrits en admission traduit un fléchissement des candidatures à n-1 sans doute lié au basculement en distanciel de nombreuses formations.

On observe que certains candidats admissibles reportent la préparation de l'admission ou y renoncent. Pour mémoire ils disposent de quatre ans après leur admissibilité pour se présenter aux épreuves d'admission qu'ils peuvent tenter deux fois.

Nous rappelons aux candidats qu'ils bénéficient, s'ils le souhaitent, d'un parcours de formation EAFC pour les guider dans la préparation des épreuves et les encourageons vivement à se saisir de cet accompagnement.

Pour l'admission, en cas d'abandon après avoir subi l'épreuve professionnelle, il n'est pas possible de garder le bénéfice de cette épreuve pour une autre session.

Les candidats, qui ne respectent pas les exigences fixées par le texte officiel pour le mémoire professionnel (entre 20 et 30 pages hors annexes), ne peuvent prétendre subir d'oral de soutenance.

#### Profil des candidats :

Candidats présents à l'admissibilité	Candidats présents à l'admission
26 femmes / 10 hommes	5 femmes / 2 hommes
17 agrégés – 17 certifiés – 2 PLP	4 certifiés- 3 agrégés
Disciplines représentées : EPS (5) / Anglais (5) / Lettres Modernes (4) / Histoire-géographie (4) / SES (3) / Economie-gestion (2) / Mathématiques (2) / SVT (2) / Physique-chimie (3) / Mathématiques-Physique-chimie (1) / Espagnol (1) / Lettres-anglais (1) / Allemand (1) / Chinois (1) / Italien (1)	Disciplines représentées : Histoire-géographie / SVT (deux) / Éducation Musicale / Lettres Modernes / Mathématiques / Documentation

## 2°- La composition du jury :

Admissibilité	Admission
Deux journées d'interrogation (le 25 et 26 janvier 2022)	Une journée d'interrogation (le 5 avril 2022)
3 groupes d'interrogateurs intercatégoriels :	Un groupe d'interrogateurs intercatégoriel
Jury plénier initial et final	

### Organisation des travaux du jury

Les groupes d'examineurs sont constitués dans le respect de la composition du jury défini par le texte officiel. Les quatre membres du jury sont : un inspecteur ou une inspectrice second degré (IA-IPR ou IEN ET-EG), un inspecteur ou une inspectrice premier degré, un chef ou une cheffe d'établissement, un formateur ou une formatrice académique.

Dans la mesure du possible, des inspecteurs second degré de la même discipline ou spécialité que celle du candidat ont siégé dans ces groupes d'interrogateurs. Il s'agit de permettre au jury d'évaluer des compétences transversales attendues d'un formateur, compétences qui peuvent s'exprimer dans un champ disciplinaire spécialisé. Le jury, qui intègre trois membres plus généralistes, dispose ainsi d'une totale visibilité sur l'expertise du candidat dont l'expérience ou les aspirations s'inscrivent parfois dans des actions de formation plus disciplinaires.

Chaque membre du groupe d'interrogateurs dispose bien entendu d'une égale légitimité, et les jurys veillent à l'équité du temps de questionnement de chacun. Il ne s'agit donc nullement de spécialiser à outrance le questionnement. Tout au plus, l'enjeu est-il de permettre au candidat de prendre appui sur son champ d'expertise pour témoigner de compétences dont il appartient à chaque membre du groupe d'interrogateurs d'évaluer la transférabilité.

En amont et en aval des interrogations, des réunions d'entente pour rappeler les exigences et les modalités de l'épreuve, et des réunions d'harmonisation, animées par la Présidente du jury, permettent de s'assurer de l'équité de traitement entre les candidats. Les notes (ou décision d'avis pour l'admissibilité) sont validées en jury académique. La liste des admissibles et des admis est arrêtée à l'issue de ce travail collégial.

Les groupes d'examineurs disposent du délai compris entre la date limite de remise des rapports d'activité ou mémoire (après mise à disposition par les services), et le début des épreuves pour prendre connaissance des productions des candidats. Le jour des épreuves quinze minutes sont prévues pour permettre aux examinateurs de se concerter sur cette lecture préalable et sur la prestation entendue. Une grille d'évaluation renseignée par les examinateurs à l'issue de l'épreuve, et communicable aux candidats qui en font la demande, justifie l'avis (admissibilité) ou la proposition de note (grilles construites à partir des documents en annexe 2 du BO n°30 du 23/07/2015).

Pour l'épreuve de pratique professionnelle, deux examinateurs qualifiés sont désignés : un inspecteur ou une inspectrice second degré de la discipline (ou de la spécialité) du candidat ou de la candidate, et un enseignant formateur ou une enseignante formatrice INSPE. Ces deux examinateurs qualifiés proposent une note et remplissent une grille d'évaluation en fonction de l'épreuve choisie par le candidat (analyse de séance ou animation d'une action de formation).

Ils sont adjoints au jury pour l'épreuve de soutenance, ce qui signifie qu'ils lisent le mémoire professionnel du candidat qu'ils ont observé en situation professionnelle et participent, autant que de possible, à la soutenance et au questionnement du candidat. En revanche, ils ne sont pas associés à la délibération puisqu'ils ont déjà attribué une note lors de la première épreuve. Il s'agit, là encore, d'apporter leur expertise, le cas échéant dans le questionnement du candidat quand les examinateurs qualifiés peuvent être matériellement présents, et a minima dans la lecture du mémoire, s'ils ne peuvent être présents le jour de la soutenance.

### 3°- L'admissibilité :

#### L'épreuve :

Les candidats rédigent un rapport d'activité d'un maximum de cinq pages auxquelles ils peuvent choisir de joindre des annexes. A l'oral, ils disposent de quinze minutes pour exposer leur parcours, puis sont soumis à un entretien de trente minutes avec le jury.

Il est rappelé que les évaluations administratives (notes et appréciations administratives antérieures à la mise en place du PPCR) et pédagogiques (rapports d'inspection antérieurs au PPCR) et bilan conjoint chef d'établissement inspecteur, pour ceux qui ont bénéficié d'un RDV de carrière, font partie des documents exigibles.

#### Les résultats :

Sur les 36 candidats présents, 32 candidats ont été déclarés admissibles, 4 ont obtenu un avis défavorable.

#### Conseils généraux aux candidats :

Il est conseillé aux candidats de demander une copie de leur grille d'évaluation.

Il s'agit pour les quatre candidats n'ayant pas obtenu un avis favorable de cerner les axes de progrès à envisager. Pour les candidats admissibles, il peut être également utile, pour orienter leur travail lors de la seconde année de préparation des épreuves d'admission, de prendre connaissance des remarques formulées.

Nous reprenons dans les lignes qui suivent des conseils déjà prodigués lors des sessions précédentes mais qui restent d'actualité. Les membres du jury constatent parfois une représentation erronée de l'entretien d'admissibilité qui ne peut être confondu avec l'exposé linéaire d'une expérience souvent riche, mais qui ne peut à elle seule justifier l'aspiration à devenir formateur.

Le rapport d'activités attendu d'un candidat au CAFFA est un document rédigé. On ne saurait se contenter d'un banal curriculum vitae, aussi brillant soit-il.

On attend une prise de distance par rapport à l'expérience dont peut se prévaloir le candidat ou la candidate et sa capacité à mettre en évidence des compétences développées en rapport avec son aspiration à devenir formateur. Il va de soi qu'une langue incorrecte ou négligée, qu'il s'agisse de l'oral ou de l'écrit, est incompatible avec des fonctions de formateur. Cette précision linguistique ne saurait être confondue avec une affectation déplacée ou un jargon à proscrire. Les examinateurs sont sensibles à l'aptitude des candidats à entrer en dialogue dans une langue claire et précise.



## ACADÉMIE DE LYON

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

De la même manière, en évoquant son parcours individuel, le candidat témoigne aussi de son positionnement à l'égard de l'institution. On attend dans ce domaine une loyauté sans faille. Sans exclure un recul critique qui peut rester de bon aloi, il faut témoigner, et d'une connaissance des grandes orientations politiques en matière d'éducation, et d'une capacité à en percevoir la plus-value recherchée.

Nous rappelons enfin de nouveau que la prestation orale n'est pas la simple mise en voix du rapport d'activité que les examinateurs ont lu avec attention. Les meilleures prestations sont celles qui font le choix de ne reprendre le contenu de ce rapport que de façon allusive pour proposer une focale sur un ou plusieurs aspects pour lesquels les candidats souhaitent apporter des précisions, tout en justifiant ce choix par rapport au projet professionnel d'intégrer le domaine de la formation (ou de poursuivre les activités déjà initiées dans ce domaine).

L'épreuve d'admissibilité vise à détecter un potentiel et une réelle appétence pour poursuivre -ou évoluer vers- des missions d'accompagnement ou de formation. Ce projet ne saurait s'improviser comme certains candidats semblent l'imaginer en présentant un parcours qui n'intègre pas de travail avec des pairs, de partage d'expertise, ou de travail avec des publics variés. Imaginer que les difficultés rencontrées avec ses propres classes, ou à l'inverse un sentiment de maîtrise de l'acte d'enseigner, constituent un terreau suffisant pour devenir formateur trahit un profond malentendu, et une auto-centration peu compatible avec l'évolution de carrière envisagée. Il semble également judicieux d'inviter les candidats à entrer en contact avec les inspecteurs de discipline et spécialité pour échanger sur leur projet. Ces derniers seront amenés à leur confier un tutorat ou, le cas échéant, une action de formation. Il importe d'anticiper cette concrétisation des projets.

Pour terminer, il convient de préciser que le questionnement à plusieurs voix du candidat n'a pas pour vocation de déstabiliser ce dernier. Il vise à évaluer sa capacité à communiquer avec divers professionnels. Il n'est pas attendu du candidat qu'il ait la réponse à toutes les questions posées, mais plutôt qu'il témoigne d'une certaine réactivité sans se fermer au dialogue. On note dans ce domaine des attitudes de quasi renoncement de certains candidats qui, se pensant en difficulté face aux questions des interrogateurs, affichent un ostensible agacement. S'il est tout à fait légitime de demander la reformulation d'une question, il semble opportun de ne pas laisser entendre que la question posée est inintelligible, voire non pertinente. La situation d'évaluation n'exclut certes pas des formulations maladroites de part et d'autre mais un formateur en devenir doit aussi prouver sa capacité à recevoir la parole d'autrui avec la souplesse nécessaire pour maintenir un dialogue constructif.

## 4°- L'admission :

### Les épreuves :

L'admission comporte deux épreuves notées séparément. Chacune d'entre elles est évaluée à partir d'une grille communicable aux candidats qui en font la demande. Pour être admis les candidats doivent obtenir une moyenne de 12/20, et la moyenne sur chacun des quatre domaines de compétences évalués lors de ces épreuves (Penser, concevoir, élaborer – Mettre en œuvre, animer, communiquer – Accompanyer – Observer, analyser évaluer)

L'épreuve professionnelle est au choix du candidat :

- Analyse de pratique. Le candidat est alors évalué sur sa capacité à analyser une séance animée par un professeur dont il assure le tutorat (sauf cas particuliers). Le candidat dispose de quinze minutes de préparation à l'issue de cette séance, puis prend en charge un entretien de trente minutes avec ce professeur, entretien auquel assistent deux examinateurs qualifiés (inspecteur du second degré de la



## ACADÉMIE DE LYON

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

spécialité ou de la discipline du candidat, et formateur INSPE). Ce premier entretien est suivi d'un second de trente minutes également au cours duquel les examinateurs qualifiés interrogent le candidat sur la manière dont il a conduit le premier entretien et son analyse de séance.

- Animation d'une action de formation. Les examinateurs qualifiés observent les candidats sur une partie d'une action de formation identifiée en amont. Ils évaluent le traitement de la problématique au regard des objectifs visés, l'ancrage dans le cadre de référence et le contexte d'exercice, la capacité à accompagner un collectif professionnel, la qualité de l'animation et des interactions, l'utilité des supports et des outils mobilisés. Un entretien de trente minutes avec le candidat permet de compléter cette évaluation en vérifiant les capacités à proposer une analyse distanciée de l'action de formation, à justifier les choix opérés, à inscrire l'action de formation dans la durée. Les examinateurs sont attentifs à l'écoute, au sens du dialogue, à la capacité d'entrer dans un échange professionnel.

Deux candidats sur les sept s'étant présentés à la première épreuve ont choisi l'entretien dans le cadre d'un tutorat. Les autres ont été évalués sur une action de formation qui était déjà programmée ou que les inspecteurs second degré leur ont confiées pour l'occasion.

Quel que soit le choix du candidat, et quelle que soit la situation (entretien avec un stagiaire en difficulté ou non, action de formation assumée en autonomie ou en coanimation, etc.), les candidats doivent mesurer que l'épreuve révèle évidemment les mêmes aptitudes ou les mêmes défauts éventuels. Comme la situation d'entretien se situe dans un accompagnement individuel qui ne permet pas d'apprécier l'expertise face à un collectif, il importe que le travail du mémoire comme la soutenance permettent d'aborder cette dimension essentielle pour un formateur.

L'épreuve de soutenance :

Elle s'appuie sur un mémoire professionnel de vingt à trente pages hors annexes dont on évalue la qualité du questionnement et des hypothèses envisagées, les qualités formelles, la méthodologie précise et rigoureuse étayée par des références théoriques, l'intérêt du dispositif expérimenté et le traitement, l'analyse et l'interprétation des données recueillies. Le candidat dispose de quinze minutes pour soutenir ce mémoire, avant un entretien de trente minutes avec le jury. Le jury prend en compte la qualité de la communication, l'analyse distanciée du travail (points forts, points faibles), l'écoute, le sens du dialogue et de la controverse professionnelle, la mise en perspective et la projection dans le métier de formateur.

NB : La qualité et la pertinence de l'usage du numérique peuvent entraîner une minoration ou une majoration de deux points sur la note finale (moyenne des deux épreuves). A ce propos il convient de préciser que la présentation sous forme de diaporama n'est ni nécessaire, ni suffisante pour obtenir cette bonification. On attend que le contenu du mémoire professionnel témoigne d'une prise en compte authentique de cette dimension. On attend un usage régulier des ressources numériques et une connaissance des modalités de partage à distance qui enrichissent une action de formation ou tout simplement le travail collaboratif. Les difficultés sanitaires ont entraîné une montée en compétences de l'ensemble des personnels dans ce domaine, et il est légitime d'attendre d'un formateur qu'il soit résolument engagé dans cette évolution. Ajoutons que l'hybridation quasi systématique des actions de formation dans le cadre des parcours EAFC à la rentrée 2022 renforce cette exigence.

### Les résultats :

Sept candidats se sont présentés aux deux épreuves d'admission. Cinq candidats ont été déclarés admis.

Ni le choix de la première épreuve, ni le grade des candidats, ni leur discipline ou spécialité ne sont discriminants. Le CAFFA valide des compétences et le jury n'est soumis à aucune régulation de flux puisque ce certificat n'est pas un gage d'employabilité. Il appartient, en effet, aux lauréats de postuler ensuite auprès de l'E AFC, de l'INSPE ou de se voir confier par les IA-IPR des actions de formation plus disciplinaires.

Le faible nombre de candidats appelle des précautions dans l'interprétation des résultats dont il est difficile de dégager des généralités probantes.

Sur cette petite cohorte, les résultats de l'épreuve professionnelle demeurent supérieurs à ceux de l'épreuve de soutenance (14,8 contre 12,3) avec moins de notes extrêmes pour la première épreuve. Les résultats de l'épreuve professionnelle vont de 11 à 18 avec cinq résultats à 15 et plus, et deux notes à 11 et 12. Pour la soutenance, les notes vont de 05 à 20 avec quatre notes inférieures à 11, un 14 et deux 20.

Malgré un résultat global honorable (10,5 / 20), les deux candidates non-admises n'ont pas atteint la barre d'admission fixée à 12 / 20 sur les deux épreuves. Dans le premier cas on observe un écart très important entre la qualité de l'épreuve professionnelle et la prestation devant le jury d'admission. Dans le second cas, les deux résultats moyens ne suffisent pas à atteindre la barre d'admission.

## Conseils généraux aux candidats :

La formation conjointe dispensée par l'INSPE et la DFIE (désormais E AFC) porte clairement ses fruits, et les mémoires professionnels ont gagné en substance et densité.

Nous soulignons néanmoins l'importance de choisir avec discernement les annexes proposées. Faire figurer pléthore de documents peut s'avérer contreproductif en traduisant une difficulté pour aller à l'essentiel qui ne peut que nuire à l'efficacité d'un formateur.

On observe également parfois une inflation des références théoriques plus plaquées que réellement maîtrisées. Plusieurs candidats ayant bénéficié de la même formation mobilisent les mêmes références, ce qui n'est nullement condamnable en soi, mais le jury peut mesurer d'importantes différences dans le degré d'appropriation desdites références. Le détour par la théorie doit nourrir la réflexion du candidat et non s'y substituer.

De la même manière, si la langue fautive et relâchée est à proscrire des mémoires, il n'est pas nécessaire pour autant de recourir à des formules absconses qui n'apportent aucune plus-value au propos. Pour ne citer que quelques exemples, les « *espaces intersticiels d'échanges informels* », « *l'approche expérimentielle* », ou les « *parenthèses intellectives* » ne témoignent assurément pas d'un souci d'accessibilité indispensable pour un formateur.

La réflexion sur les modalités de formation prend parfois le pas sur les questions de fond. On oscille entre des excès contradictoires : telle candidate, qui visiblement ne se projette pas dans la réalité du travail de formateur, imagine organiser des entretiens individuels pour recueillir le besoin des futurs stagiaires ou évaluer l'apport du stage, tel autre témoigne d'une maîtrise théorique irréprochable de démarches d'animation et/ou accompagnement (Word Café, entretien d'explicitation, ludification et modalités diverses de susciter l'enrôlement des stagiaires) sans réussir à décliner pour autant concrètement les enjeux et les contenus des activités envisagées. La tension entre commande institutionnelle et réalité du terrain est souvent mentionnée sans toujours interroger l'ambition de la formation de faire bouger les lignes et les conditions nécessaires pour faire évoluer des pratiques dans la durée, et permettre une authentique montée en compétences des stagiaires.



# ACADÉMIE DE LYON

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Au-delà de ces axes de progrès, force est de constater, pour cette session, comme de façon plus générale, que les candidats qui se présentent au CAFFA présentent des profils très hétérogènes avec des personnes déjà très engagées dans des activités de formation et, à l'inverse, des enseignants qui, pour reprendre la formule d'une candidate, incarnent « *une posture émergente* » de formateurs. On ne saurait exiger des seconds une expérience qu'ils espèrent acquérir après leur réussite au CAFFA, mais il convient d'insister sur l'importance de mûrir son projet sur le long terme. Mettre à profit les deux ans nécessaires à la préparation de ce certificat pour se documenter sur la formation et adosser son propos à des références théoriques précises est certes un impératif, mais il importe aussi de s'inscrire dans une démarche collégiale en se rapprochant des inspecteurs, de collègues déjà impliqués dans des groupes de travail, comme en s'intéressant à l'offre existante pour disposer d'un recul critique indispensable, et faire que les lectures théoriques engagées viennent répondre à des questionnements authentiques.

Quels que soient les résultats obtenus, les membres du jury mesurent l'investissement dans un travail conséquent des candidats qui conduisent leur projet jusqu'aux épreuves d'admission. Les difficultés sanitaires, comme les mutations en cours dans le domaine de la formation, compliquent indéniablement leur préparation.

Le jury forme le vœu que ce rapport aide les candidats malheureux, comme les nouveaux préparateurs à se présenter (ou se représenter) en prenant appui sur les conseils formulés.